

**INFORMATION RÉGLEMENTÉE**

N'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon

**Cofinimmo confirme le placement réussi
d'une offre d'obligations convertibles pour un montant de € 173,3 millions.
Ouverture de la période d'allocation prioritaire en faveur des actionnaires existants**

Bruxelles, le 15.04.2011, 02:45 PM CET

Suite à l'annonce faite ce matin, Cofinimmo SA (Euronext Bruxelles : COFB) annonce le placement réussi de € 173,3 millions d'obligations convertibles arrivant à échéance le 28 avril 2016, convertibles en actions ordinaires de la société.

Les montants nets récoltés seront utilisés par l'émetteur dans le cadre d'un plan plus large destiné à financer les dépenses en capital, à diversifier ses sources de financement en refinançant des lignes de crédit existantes ou arrivant à échéance et pour ses besoins financiers en général.

Suite à la demande importante des investisseurs, le montant de base de l'offre de € 150 millions a été augmenté jusque € 173,3 millions par exercice de l'option d'extension.

Les obligations convertibles auront une maturité de 5 ans Le coupon a été fixé à 3,125%, payable annuellement à terme échu. Les obligations convertibles donnent la possibilité à leur détenteur de recevoir des actions ordinaires Cofinimmo selon un rapport d'une action par obligation. La valeur nominale est égale au prix de conversion initial de € 116,60, qui tient compte d'une prime de 15% par rapport au prix de référence de l'action¹. Au moment de la conversion, la société aura toutefois le choix de remettre des actions nouvelles et/ou existantes, de verser un montant en espèces ou une combinaison des deux. La société ne pourra toutefois remettre que des actions nouvelles aux investisseurs particuliers et que des actions aux actionnaires existants qui sont des investisseurs qualifiés, sous certaines conditions (comme expliqué plus en détails dans la note d'opération). Les obligations convertibles sont émises et remboursables à maturité à 100% de la valeur nominale. Un remboursement anticipé est possible par exercice d'une option d'achat par l'émetteur à n'importe quel moment suivant le 3^{ème} anniversaire de l'émission des obligations convertibles, si le prix de l'action

¹ Le prix de référence de l'action de € 101,39 correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la société sur Euronext Bruxelles entre le lancement de l'offre et la fixation du prix.

dépasse 130% du prix de conversion. Les conditions détaillées seront reprises dans la note d'opération qui sera publiée plus tard dans la journée.

Les obligations convertibles seront attribuées aux investisseurs institutionnels sur une base provisoire, sous réserve d'un droit de reprise (*clawback*) de 100% en faveur des actionnaires existants. A partir du 18 avril 2011, une période de souscription prioritaire de 3 jours sera ouverte aux actionnaires institutionnels et particuliers existants détenant des actions ordinaires et/ou privilégiées (sous réserve de restrictions de vente applicables), conformément à l'Arrêté Royal sur les Sicafis du 7 décembre 2010. La totalité de l'émission d'obligations convertibles est donc réservée pour allocation prioritaire en faveur des actionnaires existants et est disponible à tous les actionnaires qui peuvent légalement y souscrire, sous réserve des lois applicables en matière d'émission de valeurs mobilières.

Le droit d'allocation prioritaire sera représenté par un coupon. Les coupons représentant ce droit sont le coupon n°19 pour les actions ordinaires, le coupon n° 8 pour les actions privilégiées 1 et le coupon n° 7 pour les actions privilégiées 2. Le coupon des actions dématérialisées sera détaché le 15 avril (après clôture de la Bourse). Les détenteurs de coupons auront le droit de souscrire aux obligations convertibles, sans réduction, selon un rapport d'une obligation convertible contre 10 coupons, à condition que leur souscription soit accompagnée du nombre de coupons requis. La période d'allocation prioritaire sera ouverte aux actionnaires existants uniquement (sous réserve des lois applicables en matière d'émission de valeurs mobilières) et aucune démarche n'a été entreprise par Cofinimmo pour lancer une offre publique dans un pays autre que la Belgique.

Les allocations définitives auront lieu le 21 avril 2011, après quoi les Teneurs Conjointes du Livre d'Ordre garantiront la bonne fin de l'émission. Le règlement aura lieu le 28 avril 2011 ou peu après, en même temps que la cotation des obligations convertibles sur Euronext Bruxelles.

J.P. Morgan Securities Ltd. et BNP Paribas Fortis agissent en tant que Coordinateurs Globaux Conjointes (« Joint Global Coordinators ») et Teneurs Conjointes du Livre d'Ordre (« Joint Bookrunners ») dans le cadre de cette offre. Barclays Capital, KBC Securities et Daiwa Capital Markets Europe Limited agissent en tant que Teneurs Conjointes du Livre d'Ordre. J.P. Morgan Securities Ltd. agit également en tant que « Lead Structurer ».

Un placard annonçant la disponibilité du Prospectus et des détails supplémentaires relatifs à la transaction seront publiés dans la presse financière belge le 16 avril 2011.

Une note d'opération, un formulaire d'enregistrement et un résumé de l'offre (le « Prospectus ») seront disponibles gratuitement au siège social de la société et sur son site internet (www.cofinimmo.be). Sur demande, les documents peuvent également être obtenus gratuitement à partir du 18 avril 2011 via les call centers de BNP Paribas Fortis au +32 (0)2 433 40 32 (Français) ou au +32 (0)2 433 40 31 (Néerlandais), et de KBC Securities au +32 (0)800 92 020 (Français) ou +32 (0)3 283 29 70 (Néerlandais).

Pour tout renseignement:

Ellen Grauls
Investor Relations Manager
Tél.: +32 2 373 94 21
egrauls@cofinimmo.be

Ingrid Daerden
Group Treasurer
Tél.: +32 2 373 60 42
idaerden@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3 milliards, représentant une superficie totale de 1 700 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux et les maisons de repos. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et Paris et bénéficie du statut fiscal belge Sicafi et du statut fiscal français SIIC. Au 31.12.2010, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

together in real estate

Avertissement

Cette communication n'est pas destinée à être distribuée, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou dans toute autre état dans lequel une telle distribution serait interdite en vertu du droit applicable.

Cette communication est effectuée à titre informatif et ne constitue pas une offre de titres, ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres. La distribution de cette communication, ainsi que l'offre et la vente des titres décrites dans cette communication, peuvent être soumises à des restrictions légales dans certains états. Toute personne lisant cette communication veillera donc à s'informer au sujet de ces restrictions et à les respecter.

Toute offre et tout document formel y afférent sera soumis à des conditions suspensives et résolutoires, y compris celles qui sont usuelles dans ce genre d'offre.

Aucune offre n'aboutira si ces conditions suspensives ne sont pas remplies ou si une condition résolutoire se réalise ou, à défaut de renonciation à l'une de ces conditions, s'il échec.

Cette communication ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre état. Les obligations convertibles (et les actions ordinaires de la société) ne peuvent être offertes ni vendues aux Etats-Unis sans enregistrement préalable ou en l'absence d'une exemption d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »). Cofinimmo n'a l'intention d'enregistrer aucune partie de l'offre envisagée aux Etats-Unis, ni d'émettre une quelconque offre de titres aux Etats-Unis d'Amérique. L'offre est réalisée hors des Etats-Unis conformément à la réglementation S du Securities Act.

Tout achat ou toute demande d'obligations convertibles conformément à l'offre ne peut se faire que sur base des informations reprises dans le Prospectus qui sera émis par l'émetteur au moment opportun dans le cadre de l'offre.

La version anglaise du présent communiqué et de la documentation de l'émission a valeur officielle. Les versions néerlandaise et française sont des traductions établies sous la responsabilité de Cofinimmo.